

(155)

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1888.

(AMENDEMENTS.)

(156)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget pour l'exercice 1887 n'avait pas encore été discuté à l'époque où, conformément à la loi sur la comptabilité de l'État, il a fallu déposer celui de l'exercice 1888. — Il a donc paru convenable de le prendre provisoirement pour base des propositions de crédits pour ce dernier exercice, en tenant compte seulement des modifications dont la nécessité était alors constatée et qui se traduisaient en une diminution totale de fr. 118,454 »

expliquée sommairement dans la note préliminaire.

Le Budget primitif de l'exercice 1888 s'élevait à la somme totale de fr. 85,850,416 »

Par suite des amendements qui y sont proposés et qui sont expliqués plus loin, cette somme serait portée à . . . fr. 86,866,778 »

soit une augmentation de fr. 3,016,662 »

qui se réduit à 2,898,228 francs, si l'on compare le projet de Budget amendé pour l'exercice 1888 à celui qui a été voté pour l'exercice précédent.

Le tableau ci-dessous fait ressortir la part afférente à chaque branche d'administration du Département dans cette augmentation.

	Budget primitif.	Budget amendé.	Augmentation.
Administration centrale . fr.	344,650 »	354,075 »	9,425 »
Chemins de fer	65,965,772 »	68,623,857 »	2,658,065 »
Postes et télégraphes . . .	13,208,792 »	13,519,349 »	310,557 »
Marine	4,191,627 »	4,229,242 »	37,615 »
Comité mixte de législation .	5,000 »	5,000 »	»
Traitements de disponibilité.	67,000 »	67,000 »	»
Pensions : premier terme .	22,200 »	22,200 »	»
Secours	29,325 »	30,325 »	1,000 »
Dépenses imprévues . . .	15,750 »	15,750 »	»
Totaux . . fr.	85,850,416 »	86,866,778 »	
	AUGMENTATION fr.		<u>3,016,662 »</u>

Voici la justification de ces augmentations par service :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2, litt. B. — *Traitements des fonctionnaires du service de surveillance des chemins de fer concédés.*

Allocation primitive	fr.	38,500	»
— nouvelle.		43,425	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	7,925	»
		<hr/>	

Un arrêté royal du 17 juin 1887 a institué un service de contrôle des chemins de fer vicinaux, rattaché à la direction chargée de la surveillance des chemins de fer concédés. — En exécution de cet arrêté, un contrôleur, au traitement moyen de 4,750 francs et un chef-garde, au traitement moyen de 2.525 francs, ont été attachés à ladite direction.

D'autre part, il est demandé 500 francs pour régulariser la position d'un chef de bureau et 150 francs pour porter à 1,350 francs le traitement d'un commis auxiliaire.

ART. 3. — *Frais de route et de séjour.*

L'allocation primitivement demandée était de	fr.	6,500	»
Il y a lieu de l'augmenter de.		1,500	»
		<hr/>	
et de la porter à	fr.	8,000	»
comme conséquence de l'arrêté royal précité du 17 juin 1887.			

CHAPITRE II.

CHEMINS DE FER.

Le Budget amendé présente sur le Budget primitif une augmentation de 2,658,065 francs qui se répartit comme suit entre les différents services :

SECTIONS ET SERVICES.	PROJET		AUGMENTATION.
	primitif.	amendé.	
1 ^{re} section : Services communs	1,535,075	1,546,775	10,800
2 ^e — Voies et travaux	15,540,574	16,366,574	826,000
3 ^e — Traction et matériel	27,668,010	28,857,410	1,189,400
4 ^e — Transports.	19,020,123	20,179,094	550,871
5 ^e — Perception des recettes et contrôles.	1,792,090	1,873,084	80,994
TOTAUX. fr.	65,005,772	68,023,857	2,658,065

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'augmentation de 2,658,065 francs est nécessitée par un accroissement de dépense qu'entraînera nécessairement le développement du trafic, si la reprise qui s'est manifestée dès la fin de l'année dernière et pendant l'année courante, se maintient en 1888, comme il y a lieu de l'espérer.

L'augmentation de dépense correspond, malgré de nombreuses réductions de tarif, à une augmentation de recettes évaluée à 6 millions, et qui atteindra déjà probablement 5 millions en 1887.

L'activité nouvelle des transports astreint le personnel à un concours plus actif et plus dévoué et il est juste d'améliorer les cadres. leur situation actuelle ne permettant qu'un avancement insuffisant.

Indépendamment de quelques extensions justifiées dans les explications qui suivent, une augmentation de crédit de 550,000 francs, répartie entre les divers services, y est affectée.

SERVICES COMMUNS.

ART. 7. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit primitif de	fr.	458,515	»
est porté à		469,315	»
		<hr/>	
L'AUGMENTATION DE	fr.	10,800	»

représente la part proportionnelle des « services communs » dans la dépense afférente à l'amélioration des cadres.

VOIES ET TRAVAUX.

ART. 13. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit primitif de	fr.	1,457,640	»
est porté à		1,512,140	»
		<hr/>	
L'AUGMENTATION DE	fr.	54,500	»

se subdivise comme suit :

Transformation d'emplois de chef de section et de sous-chef de section en emplois de chef de section principal et de chef de section fr. 15,400 »

Admission de dessinateurs et de dessinateurs-expéditionnaires (moitié de la dépense) 6,700 »

Part proportionnelle du service des voies et travaux dans la dépense se rattachant à l'amélioration des cadres fr. 34,400 »

TOTAL ÉGAL à l'augmentation	fr.	54,500	»
---------------------------------------	-----	--------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les transformations d'emplois de chef et de sous-chef de section trouvent leur justification dans l'importance acquise par certaines sections et sous-sections.

L'extension du cadre des dessinateurs et des dessinateurs-expéditionnaires s'impose à raison de l'insuffisance du personnel s'occupant de travaux de dessin.

ART. 15. — *Billes, rails, matériel fixe tenant à la voie.*

De 1884 à 1887, le crédit pour achat de matériel de la voie a pu être réduit par suite de l'état satisfaisant du réseau et de la réduction du nombre des trains, conséquence de la diminution du trafic. Dans les circonstances actuelles, il y a lieu de porter le crédit demandé de 1,900,000 francs à 2,674,500 francs, soit une augmentation de 774,500 francs

TRACTION ET MATÉRIEL.

ART. 17. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit primitif de	fr. 1,613,570 »
est porté à	1,660,970 »

L'Augmentation de	fr. 45,400 »
-----------------------------	--------------

se justifie comme suit :

Admission de commis-auxiliaires nécessitée par le travail résultant de l'organisation de services nouveaux et de la reprise accentuée du trafic.	fr. 7,500 »
--	-------------

Part proportionnelle du service de la « Traction et du Matériel » dans la dépense relative à l'amélioration des cadres	fr. 38,100 »
--	--------------

TOTAL ÉGAL à l'augmentation	fr. 45,400 »
-----------------------------	--------------

ART. 18. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé	fr. 10,820,140 »
— primitif	10,578,040 »

AUGMENTATION	fr. 242,100 »
------------------------	---------------

Le personnel ouvrier, qui avait subi de notables réductions pendant ces dernières années, a dû être de nouveau augmenté par suite de la reprise des transports; on a, de plus, jugé nécessaire de réduire quelque peu la durée parfois excessive du service des machinistes et chauffeurs, et de ce chef aussi il a fallu augmenter le personnel.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 19. — *Primes d'économie et de régularité.*

En vue de réduire les frais d'éclairage, une partie des économies réalisées est, depuis 1886, répartie à titre de primes entre les chefs immédiats.

Il a été reconnu avantageux d'intéresser également à ces économies les chefs lampistes, à qui incombe spécialement le devoir de rechercher les fuites de gaz.

Il convient, d'autre part, de porter les primes des machinistes fixes au taux de celles des machinistes de route.

De ce double chef, il y a lieu de prévoir une augmentation de crédit de	fr.	1,900	»
qui ajoutée au crédit primitif		555,400	»
		<hr/>	
porte le crédit sollicité à	fr.	557,300	»

ART. 20. — *Charbons et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Allocation nouvelle	fr.	5,670,000	»
— primitive		5,370,000	»
		<hr/>	
Soit une augmentation de	fr.	500,000	»

nécessitée par la hausse des prix et l'augmentation du trafic.

ART. 21. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Crédit demandé	fr.	12,149,000	»
— du premier projet		11,549,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	600,000	»

La reprise qui se manifeste dans les transports exige l'augmentation du crédit affecté au renouvellement du matériel et principalement des wagons à marchandises mis hors d'usage.

TRANSPORTS.

ART. 22. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit primitif de	fr.	9,044,582	»
est porté à		9,289,694	»
		<hr/>	
L'AUGMENTATION EST DE.	fr.	245,312	»

NOTE PRÉLIMINAIRE

	REPORT. . . fr.	245,312 »
Pour établir l'augmentation réelle il faut :		
1° Déduire de ce chiffre une somme de fr.	13,500 »	
transférée de l'article 23 (Salaires) et représentant la rémunération des traducteurs à nommer commis ou commis auxiliaires et qui seront payés désormais à charge de l'article 22. fr.		
2° Y ajouter :	231,812 »	
a) Une somme de fr.	8,600 »	
transférée à l'article 29 (Perception des recettes et contrôles) et représentant le traitement moyen de quelques commis qui passeront au service des recettes lors de l'établissement de la comptabilité contradictoire dans deux bureaux de station (Chénée et Eschen).		
b) Une somme de fr.	4,613 »	
transférée à l'article 34 (Postes) et représentant la part du service des postes dans la dépense afférente au relèvement de la classification de certains bureaux mixtes, déduction faite d'une somme de 2,800 francs qui doit faire retour à l'administration des chemins de fer ensuite de la séparation des services de la poste et du chemin de fer dans certains bureaux mixtes.		
ENSEMBLE. fr.	15,213 »	
L'AUGMENTATION est donc de fr.	245,025 »	
et se subdivise comme suit :		
Admission de commis auxiliaires pour faire face au développement du trafic (partie de la dépense). fr.	17,400 »	
Le complément du crédit, soit 7,250 francs, pourra être compris dans les prévisions budgétaires de 1889.		
Création d'une agence commerciale à Bâle et réorganisation de celle d'Anvers. fr.	12,000 »	
Séparation des services de la poste et du chemin de fer dans deux bureaux mixtes où les opérations ont pris une grande extension. . . fr.	2,525 »	
Part proportionnelle du service des transports dans la dépense à résulter de l'amélioration des cadres fr.	213,100 »	
TOTAL ÉGAL à l'augmentation. fr.	245,025 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'importance croissante des relations internationales impose à l'administration l'obligation de se renseigner d'une manière suivie et précise au sujet de tous les faits ou circonstances qui peuvent avoir une influence sur les produits de nos lignes.

Tel est le but de la création de l'agence commerciale projetée à Bâle; la réorganisation de l'agence d'Anvers se justifie par le développement constant de ses opérations.

ART. 23. - *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé	fr. 6,154,500 »
— primitif	5,939,744 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 214,859 »

à laquelle il faut ajouter, pour avoir l'augmentation réelle, les transferts suivants :

A l'article 22	fr. 13,500 »	} 14,760 »
— 30	1,260 »	

ce qui porte le supplément de crédit demandé à fr. 229,519 «

Cette somme est destinée à faire face aux dépenses ci-après :

Régularisation des extensions déjà réalisées pour l'exploitation des nouveaux quais d'Anvers-Sud; création de nouveaux points d'arrêt; admission d'ouvriers nouveaux par suite de l'accroissement du trafic; suppléments de salaire à accorder, à des agents méritants qui, depuis plusieurs années, n'ont plus obtenu d'amélioration de position.

ART. 25. - *Frais d'exploitation.*

Le crédit sollicité est de	fr. 1,941,000 »
Celui demandé au premier projet s'élève à	1,850,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 91,000 »

Cette allocation qui, de même que beaucoup d'autres, avait été notablement réduite par suite de la diminution du trafic doit aujourd'hui être augmentée de 5 % en vue de faire face aux besoins plus étendus qu'exige l'état actuel des transports.

PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.

ART. 29. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit primitif de	fr. 1,706,570 »
est porté à	1,784,620 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 78,250 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr. 78,250 »

Pour obtenir l'augmentation réelle, il faut déduire de ce chiffre une somme de fr. 8,600 »

transférée de l'article 22 (transports)

L'AUGMENTATION DE. . . . fr. 69,650 »

se subdivise comme suit :

Admission de commis et commis-auxiliaires nécessitée par l'accroissement des transports. fr. 29,450 »

Part proportionnelle du service des recettes et des matières dans la dépense afférente à l'amélioration des cadres 40,200 »

TOTAL ÉGAL à l'augmentation fr. 69,650 »

ART. 50. — *Salaires.*

Crédit demandé fr. 88,464 »

— primitif 88,720 »

SOIT UNE AUGMENTATION DE. . . . fr. 2,744 »

provenant à concurrence de 1,260 francs d'un transfert de l'article 23. Le surplus 1,484 francs représente le salaire de deux ouvriers à recruter pour le déchetage des vieilles archives avant la mise en vente. Cette dernière dépense sera compensée par le prix plus élevé qu'on obtiendra pour les vieux papiers.

CHAPITRE III.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

POSTES.

ART. 34. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit primitivement demandé était de fr. 3,502,276 »

On propose de le porter à 3,579,964 »

SOIT UNE AUGMENTATION DE. . . . fr. 77,688 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

dont voici le détail :

1 ^o Nomination de 30 nouveaux commis . . . fr.	54,000	»
2 ^o Transformation de 20 auxiliaires en commis.	6,000	»
3 ^o Création de 5 bureaux de sous-perception et transformation d'un bureau télégraphique en bureau mixte.	5,000	»
4 ^o Relèvement de 600 francs à 750 francs du traitement minimum de 165 auxiliaires	24,750	»
5 ^o Promotions à des auxiliaires, à raison de leur ancienneté	8,000	»
	<hr/>	
TOTAL. . . . fr.	97,750	»

Ces mesures ne devant sortir leurs effets qu'à partir du 1^{er} juillet 1888, la moitié seulement de la dépense grèvera le Budget de 1888, soit 48,875 »

6^o Traitements de 20 auxiliaires qu'il a fallu recruter en 1887 et qui n'avaient pas été compris dans les prévisions budgétaires. 12,000 »

7^o Promotions à des fonctionnaires et employés qui, au 30 juin 1888, compteront six années de jouissance de leur traitement actuel (application de l'art. 111 de l'arrêté organique), d'où une augmentation annuelle de 24,400 francs, dont moitié seulement à charge du Budget de 1888 12,200 »

8^o Transfert de l'article 22 (Transports, traitements), expliqué ci-dessus 4,613 »

TOTAL ÉCAL fr.

 77,688 »

L'augmentation du personnel des commis et des auxiliaires ainsi que la création de quelques nouveaux bureaux de sous-perception, sont l'inévitable conséquence du développement sans cesse croissant du service postal. Quant à la promotion d'un certain nombre d'auxiliaires au rang de commis, ainsi qu'au relèvement du traitement minimum des auxiliaires et aux promotions projetées en faveur d'agents de cette catégorie qui, au 30 juin 1888, compteront au moins trois ans d'ancienneté, ces mesures se justifient tout à la fois par les bons services que rendent ces modestes employés et par l'insuffisance de leurs traitements actuels.

ART. 35. — *Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.*

On propose de porter à fr. 5,968,443 »
l'allocation primitivement arrêtée à 3,941,104 »

SOIT UNE AUGMENTATION DE. . . . fr.

 27,339 »

qui se décompose ainsi :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1 ^o Transformation d'un emploi de chef-facteur en emploi de premier chef-facteur	fr. 200 »
2 ^o Création de 10 emplois de facteur de ville	fr. 11,800 »
3 ^o — de 10 — de facteur rural	9,500 »
<hr/>	
TOTAL.	fr. 21,500 »
dont $\frac{2}{3}$, à charge du Budget de 1888.	14,200 »
4 ^o Transfert, à concurrence de 8,750 francs, de l'article 56 et augmentation de 750 francs, pour accorder une nomination définitive de facteur rural à dix agents chargés d'un service de transport de dépêches et rétribués à ce titre sur l'article 56	9,500 »
5 ^o Frais de remplacement de nouveaux agents en cas de maladie, de repos, de congé, etc.	1,000 »
6 ^o Augmentation de salaire à des aides-messagers, classeurs, etc., qui méritent une amélioration de position	2,439 »
<hr/>	
TOTAL ÉGAL.	fr. 27,539 »

L'énoncé des mesures en vue desquelles cette augmentation est proposée semble suffisant pour la justifier. Déduction faite du transfert de 8,750 francs et de la somme de 14,200 francs demandée pour la création de vingt nouveaux facteurs, que le développement du service rend indispensables, il reste une somme insignifiante que justifie sa destination.

ART. 56. — *Transport des dépêches.*

L'allocation primitive de	fr. 517,540 »
doit être ramenée à	498,590 »
<hr/>	
SOIT UNE DIMINUTION DE.	fr. 18,750 »

conséquence :

1 ^o d'un transfert à l'article 55, expliqué à cet article, de	fr. 8,750 »
2 ^o d'une économie résultant de la suppression de certains services de malle-poste	10,000 »
<hr/>	
DIFFÉRENCE ÉGALE.	fr. 18,750 »

ART. 57. — *Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, etc.*

On propose d'élever à	fr. 603,000 »
le crédit primitivement porté à	473,000 »
<hr/>	
SOIT UNE AUGMENTATION DE.	fr. 130,000 »

Bien qu'il s'agisse ici d'un crédit non limitatif, il importe cependant de le

NOTE PRÉLIMINAIRE.

mettre autant que possible en rapport avec les charges auxquelles il y aura probablement lieu de pourvoir. De là, l'augmentation proposée.

ART. 39. — *Matériel, fournitures de bureau, etc.*

On propose de porter l'allocation primitive de fr.	708,820	»
à la somme de	723,820	»
		<hr/>
SOIT UNE AUGMENTATION DE fr.	15,000	»
		<hr/>

Cet article a subi, en 1887, une réduction de 30,000 francs par suite de la situation satisfaisante des approvisionnements alors existants. Ceux-ci étant maintenant en partie épuisés, il y a lieu de les reconstituer. C'est dans ce but qu'une augmentation de 7,500 francs est demandée. D'autre part, il y a nécessité de pourvoir de locaux les services à séparer des stations de chemins de fer et de procurer une meilleure installation à des bureaux établis dans des locaux insuffisants ou insalubres. Une somme de 7,500 francs est jugée indispensable pour pourvoir à ces besoins.

TELEGRAPHES.

ART. 41. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

L'allocation primitivement demandée était de fr.	2,287,536	»
Celle qui est sollicitée par amendement est de	2,337,586	»
		<hr/>
L'AUGMENTATION DE fr.	50,250	»

se décompose ainsi :

1° Création de deux emplois d'ingénieur pour le service de la téléphonie fr.	9,600	»
2° Création d'un emploi de chef de section pour le service télégraphique	4,500	»
3° Amélioration de la position des commis qui, au 30 juin 1888, compteront au moins six années de jouissance de leur traitement actuel	9,600	»
4° Amélioration de la position des auxiliaires qui, au 30 juin 1888, compteront au moins trois années de service au traitement actuel	6,150	»
5° Transformation de 20 emplois d'élèves en autant d'emplois d'auxiliaires	20,400	»
(Y compris un transfert de l'article 42 (Salaires), à concurrence de 12,000 francs, représentant les salaires actuels des 20 élèves ci-dessus.)		

TOTAL ÉGAL à l'augmentation fr.	50,250	»
		<hr/>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'extension que prend le service téléphonique nécessite l'adjonction d'un ingénieur à l'ingénieur en chef-inspecteur de direction qui en a seul la responsabilité aujourd'hui. La nomination du second ingénieur ne sera que la régularisation d'une situation amenée par la force des choses et qui a rendu indispensable, pour assurer le service, le concours d'un fonctionnaire technique non prévu au Budget de 1887. Enfin, la création d'un emploi de chef de section s'impose par la nécessité bien constatée de créer une 6^e circonscription technique par suite du développement que prennent les applications de l'électricité.

Quant aux autres augmentations, leur objet est explicitement indiqué ci-dessus.

ART. 42. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Au projet de Budget primitif, il a été demandé	fr.	1,094,180	»
Par suite des amendements proposés l'allocation est portée à		1,410,210	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	19,030	»
Mais en tenant compte du transfert de	fr.	12,000	»
de cet article à l'article 41, par suite de la transformation de vingt élèves payés actuellement sur <i>salaires</i> , en <i>auxiliaires</i> ,			
		<hr/>	
l'augmentation réelle est de	fr.	31,030	»
Elle est destinée à la réalisation des mesures ci-après :			
1 ^o Augmentation des frais de port à domicile des télégrammes	fr.	10,000	»
2 ^o Admission de nouveaux élèves télégra- phistes et de poseurs; transformation de quatre poseurs en contre-maîtres; relèvement de salaires		21,030	»
		<hr/>	
TOTAL ÉGAL.	fr.	31,030	»
		<hr/>	

Les sommes reprises sous les nos 1^o et 2^o trouvent leur justification dans le développement constant du trafic télégraphique et dans la nécessité d'augmenter quelque peu certains salaires reconnus insuffisants.

ART. 43. — *Entretien.*

Crédit primitif	fr.	278,270	»
— nouveau		288,270	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	10,000	»

Le crédit pour l'entretien des lignes télégraphiques a subi de notables réductions depuis 1884, et pour faire face aux besoins, il y a lieu de l'augmenter de 10,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

MARINE.

ART. 45. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit demandé au premier projet de Budget s'élève à fr.	960,586	»
On propose de le porter à	981,661	»

SOIT UNE AUGMENTATION DE fr.	21,075	»
--	--------	---

dont voici le détail :

1^o La loi du 14 août 1887 a mis à la disposition du Gouvernement un crédit de 1,300,000 francs pour l'acquisition d'un paquebot de toute première vitesse pour le service de la ligne d'Ostende à Douvres. Les dimensions de ce navire et la force de sa machine exigeront le supplément de personnel ci-après :

1 troisième officier fr.	3,400	»
2 matelots à 1,300 francs	2,600	»
1 matelot auxiliaire	1,000	»
1 mécanicien	3,000	»
1 machiniste	2,300	»
12 chauffeurs, graisseurs, etc., à 1,300 francs	15,600	»

TOTAL. . . fr.	27,900	»
----------------	--------	---

Mais le navire ne devant être mis en service que le 1^{er} juin 1888, la dépense afférente à l'exercice 1888 ne sera que des $\frac{7}{12}$ ou de fr. 16,275 »

2^o Il existe entre Ostende et Blankenberghe une assez longue étendue de côte dépourvue de tout moyen de secours. Des naufrages sont survenus dans ces parages, sans qu'il ait été possible de rien tenter pour en sauver les victimes. Afin de remédier à une situation aussi regrettable, on se propose d'établir une station de sauvetage à l'endroit du littoral dénommé « le Coq » (den Haan), sur le territoire de Cleemkerke, à peu près à égale distance d'Ostende et de Blankenberghe. Le personnel indispensable pour desservir cette station de sauvetage se composerait de :

1 préposé à fr.	600	»
1 patron	400	»
10 matelots sauveteurs à 300 francs	3,000	»
	4,000	»

Mais la station ne pouvant être installée avant le 1^{er} juillet, il suffira d'une somme de fr. 2,000 »
pour l'exercice 1888.

A REPORTER. . . fr.	18,275	»
---------------------	--------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 18,275 »

3° L'accroissement considérable du mouvement entre Anvers et la Tête-de-Flandre exige que des mesures soient prises pour assurer la correction et la régularité du service des recettes sans astreindre les agents qui y sont préposés à un service non interrompu de 5 heures du matin à minuit en été, et de 5 h. 45 du matin à 10 heures du soir en hiver. A cet effet, il y aurait lieu de pourvoir à la nomination de :

1 receveur à	fr.	1,600	»
1 releveur de coupons.		1,200	»
		<hr/>	
ENSEMBLE	fr.	2,800	»
		<hr/>	
TOTAL ÉGAL.	fr.	21,075	»
		<hr/>	

ART. 46. — *Traitements, salaires, etc., des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit primitif.	fr.	189,180	»
— nouveau		199,180	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	10,000	»

montant d'un transfert de l'article 49 ci-après.

Cette somme représente le montant de frais d'entretien des paquebots desservant le triple service journalier entre Ostende et Douvres, effectués par l'industrie privée, et qu'il est préférable de faire exécuter en régie.

ART. 48. — *Subsides aux caisses des pêcheurs; surveillance de la grande pêche et participation à la police des pêcheries dans la mer du Nord.*

Le crédit primitivement demandé était de	fr.	193,155	»
On propose de le porter à		209,695	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	16,540	»

En voici la décomposition :

1° Dans l'intérêt des nos pêcheries et de nos relations internationales, il a fallu exercer une surveillance plus active et pour ainsi dire ininterrompue en vue de prévenir les conflits entre pêcheurs dans la mer du Nord.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

De là un surcroît de charge évalué à fr. 15,000 »
 2° Un seul ecclésiastique est actuellement chargé des soins à donner au personnel (dont 40 mousses) embarqué sur les bâtiments exerçant la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord.

Il est impossible de l'astreindre à tenir la mer durant toute l'année; et en fût-il autrement, encore faudrait-il lui attribuer une rémunération en rapport avec un service aussi assujettissant.

Mieux vaut pourvoir à la nomination d'un second aumônier. Il y a donc lieu de porter au Budget les crédits ci-après :

Pour traitement	fr. 1,000 »	
Pour frais de table pendant 6 mois, à raison de 3 francs par jour passé à la mer	540 »	
		<u>1,540 »</u>
TOTAL ÉGAL.	fr. 16,540 »	

ART 49. — *Traction et matériel.*

L'allocation de	fr. 1,508,706 »
doit être réduite à	1,298,706 »
	<u>10,000 »</u>

par suite du transfert de fr. 10,000 »
 opéré de cet article à l'article 46 et expliqué à ce dernier.

CHAPITRE VIII.

ART. 53. — *Secours.*

L'allocation de 29,325 francs est à peine suffisante pour accorder de modiques secours au grand nombre d'employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents ou familles d'agents payés sur salaires qui ne peuvent obtenir de pension. — Jusqu'à présent même, les ouvriers de la marine et leurs familles n'ont pu obtenir une part de ce crédit, si minime qu'elle fût. C'est là une lacune qui se justifie d'autant moins qu'on n'a pu instituer, pour ces agents, une caisse de retraite et de secours, parce que leur nombre est trop restreint et qu'il faudrait une trop large intervention du Trésor pour en assurer le service.

Il est donc strictement équitable d'augmenter le crédit d'une somme de 1,000 francs pour pouvoir traiter cette catégorie d'agents et leurs familles comme le sont ceux des autres services quand le malheur vient les frapper.



(172)

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est fixé, pour l'exercice 1888, à la somme de quatre-vingt-six millions huit cent soixante-six mille sept cent soixante-dix-huit francs (86,866,778 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

(174)

**BUDGET REVISÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES
POUR L'EXERCICE 1888.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	
2	— des fonctionnaires et employés	183,175 »	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	8,000 »	354,075 »
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	41,900 »	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	65,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département	35,000 »	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION 1^{re}. — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	469,515 »	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	126,460 »	
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	660,000 »	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	40,000 »	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt	40,000 »	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer	11,000 »	
SECTION 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,512,140 »	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	10,259,614 »	
15	Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	2,671,500 »	
16	Travaux d'entretien, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux	1,043,320 »	
	A REPORTER. fr.	17,713,340 »	554,075 »

BUDGET REVISÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES, ETC. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT fr.	17,713,340 »	354,075 »
	SECTION 3. — Traction et matériel.		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,680,070 »	68,623,837 »
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	10,820,140 »	
19	Primes d'économie et de régularité	557,500 »	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	3,070,000 »	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	12,149,000 »	
	SECTION 4. — Transports.		
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	9,280,034 »	
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux	6,154,300 »	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois	300,000 »	
25	Frais d'exploitation	1,941,000 »	
26	Camionnage	1,720,000 »	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	650,000 »	
28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport	35,000 »	
	SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.		
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,784,620 »	
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	88,464 »	
	CHAPITRE III		
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
	SECTION 1^{re}. — Services communs.		
31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	117,084 »	
32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	105,710 »	
33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	171,422 »	
	A REPORTER fr.	304,216 »	68,977,912 »

BUDGET REVISÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES, ETC. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. . . fr.	504,216 *	68,077,912 *
	SECTION 2. — Postes.		
34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,570,064 *	
35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	3,068,443 *	
36	Transport des dépêches	498,500 *	
37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif)	603,000 *	13,510,340 *
38	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (Crédit non limitatif)	10,000 *	
39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	723,820 *	
40	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne.	3,250 *	
	SECTION 3. — Télégraphes.		
41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,357,586 *	
42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,110,210 *	
43	Entretien	288,270 *	
44	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne. (Les crédits portés aux articles 31, 34 et 41 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	2,000 *	
	CHAPITRE IV.		
	MARINE.		
45	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	981,661 *	
46	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	199,180 *	
47	Remises. (Crédit non limitatif).	1,540,000 *	4,220,242 *
48	Subsides.	200,695 *	
49	Traction et matériel	1,298,708 *	
	CHAPITRE V.		
	COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
50	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 *	5,000 *
	A REPORTER. . . fr.	"	86,731,503 *

BUDGET REVISÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES, ETC. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	86,731,503 »
	CHAPITRE VI.		
51	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (<i>Charge extraordinaire et temporaire.</i>)	67,000 »	67,000 »
	CHAPITRE VII.		
52	Pensions : premier terme	22,200 »	22,200 »
	CHAPITRE VIII.		
53	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	50,525 »	50,525 »
	CHAPITRE IX.		
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,750 »	15,750 »
	TOTAL DU BDDGEL REVISÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. . . . fr.	»	86,866,778 »

DÉVELOPPEMENTS**DU BUDGET REVISÉ DU****MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,****POSTES ET TÉLÉGRAPHES****pour l'exercice 1888.**

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÈRE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
2	a.	Traitements des fonctionnaires et employés . . . {
	b.	
		Surveillance des chemins de fer concédés 45,425 »
5		Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
CHEMINS DE FER.		
—		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
7	a.	Comité d'administration, haute surveillance et direction du service général fr. 377,115 »
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Magasin central, fabrication des billets de voyageurs 71,100 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 21,100 »
12	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales. 6,000 »
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer 5,000 »
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		<i>Observations.</i>
demandés au projet de Budget.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1888	Augmentation.	Diminution.	
175,250 »	183,175 »	7,925 »	•	
6,500 »	8,000 »	1,500 »	•	
»	»	9,425 »	•	
458,515 »	469,315 »	10,800 »	•	
11,000 »	11,000 »	•	»	
1,535,975 »	»	10,800 »	•	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service des voies et travaux fr. 189,970 °
13	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances . . . 1,217,870 °
	c.	Indemnités — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 104,500 °
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 1,700,000 °
15	b.	— de rails et accessoires 534,000 °
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascul 437,500 °
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
demandés au projet de Budget.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1888.	Augmentation.	Diminution.	
1,457,640 »	1,512,140 »	54,500 »	»	
1,900,000 »	2,671,500 »	771,500 »	»	
		826,000 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a.	Direction centrale du service fr. 282,000 »
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements 845,350 »
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 550,480 »
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 90,540 »
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 86,600 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 5,573,000 »
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport 2,754,500 »
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel. 105,940 »
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompes, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manoeuvres, etc.) 2,408,700 »
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible et du gaz d'éclairage 278,500 »
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 260,500 »
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage 11,000 »
	d.	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs 7,500 »
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 3,150,000 »
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 520,000 »
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
21	a.	Matériaux pour entretien et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 4,861,100 »
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 4,570,000 »
	c.	Agents en service général (agréés, contre-maitres, veilleurs, pompes, brigadiers, magasiniers, portiers, manoeuvres, etc.) 607,900 »
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel 2,510,000 »
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
demandés au projet de Budget.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1888.	Augmentation.	Diminution.	
1,615,370	1,660,970	45,400	•	
10,378,040	10,820,140	242,100	•	
555,400	557,300	1,900	•	
5,370,000	5,670,000	300,000	•	
11,540,000	12,140,000	600,000	•	
	•	1,180,400	•	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
22	a.	Direction centrale du service fr. 789,000 »
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises 3,180,315 »
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. 5,043,479 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 276,000 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux :</i>		
25	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 3,765,000 »
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc. 1,876,500 »
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords 513,000 »
<i>Frais d'exploitation :</i>		
25	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. 1,286,000 »
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. 645,000 »
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies 10,000 »
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CREDITS		DIFFÉRENCE		<i>Observations.</i>
demandés au projet de Budget.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1888.	Augmentation.	Diminution.	
9,044,582	9,280,694	246,312	•	En tenant compte d'un transfert de l'article 23 de 13,500 francs et de deux transferts, l'un de 86,000 à l'article 29 et l'autre de 5,613 francs à l'article 34.
5,959,741	6,154,500	214,559	•	En tenant compte de deux transferts, l'un de 13,500 francs à l'article 22 et l'autre de 1,260 francs à l'article 30.
1,850,000	1,941,000	91,000	•	
		550,871	•	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CINQUIÈME SECTION.			
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
29	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc.	708,700 "
	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Récolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts	1,010,650 "
	c.	Dépôt du timbre.	21,000 "
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc.	46,270 "
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>			
50	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service	72,064 "
	b.	Délivrance aux stations, des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	10,400 "
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . fr.			
Récapitulation du chapitre II.			
1 ^{re} SECTION. — Services communs			
2 ^e — — Voies et travaux			
3 ^e — — Traction et matériel			
4 ^e — — Transports			
5 ^e — — Perception des recettes et contrôles			
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
demandes au projet de Budget.	Demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1888.	Augmentation.	Diminution.	
1,708,370	1,784,620	78,250	.	Y compris un transfert de 8,600 francs de l'article 22.
85,720	88,464	2,744	.	Y compris un transfert de 1,260 francs de l'article 23.
"	"	80,994	"	
1,553,975	1,546,775	10,800	"	
15,540,574	16,566,574	826,000	"	
27,668,010	28,857,410	1,189,400	"	
19,629,125	20,170,094	550,871	"	
1,792,090	1,875,084	80,994	"	
65,965,772	68,023,857	2,658,065	"	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
POSTES ET TÉLÉGRAPHES		
—		
DEUXIÈME SECTION.		
<i>Postes.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
54	a.	Direction centrale et services provinciaux 617,450 »
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants 2,902,514 »
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
35	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs, etc.) 127,600 »
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception). 1,590,589 »
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux). 1,654,268 »
	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc. 593,986 »
A REPORTER . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		<i>Observations.</i>
demandés au projet de Budget.	demandés au projet de BUDGET RÉVISÉ de 1888.	Augmentation.	Diminution.	
5,502,270	5,570,004	77,638	.	Y compris un transfert de 4,163 francs de l'article 42.
3,941,104	3,968,443	27,339	.	Y compris un transfert de 8,780 francs de l'article 36.
7,445,380	7,455,314	105,027	.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>	
			fr.
50	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations.	565,000
	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus	55,000
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses.	62,165
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,425
57	"	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, — à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
		<i>Matériel.</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc.	115,750
	b.	Chauffage et éclairage	66,800
50	c.	Entretien et appropriation de locaux, achat et entretien du mobilier et du matériel, menues dépenses. Armement des facteurs ruraux	147,270
	d.	Loyers, frais de régie	538,000
	e.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants	50,000
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION.	
		TROISIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
41	a.	Direction centrale et surveillance du service.	464,800
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de loyer, de déplacements et d'intérim, primes et indemnités pour travail extraordinaire, etc.	1,872,786
42	"	Salaires des agents payés à la journée ou par mois	
		<i>Entretien des lignes, matériel, etc.</i>	
	a.	Imprimés, fournitures de bureaux, reliures, livres et journaux techniques, etc.	70,000
	b.	Éclairage et chauffage	41,000
	c.	Entretien des locaux et du mobilier	18,000
43	d.	Entretien des lignes et des appareils.	106,000
	e.	Objets de consommation, menues dépenses	42,540
	f.	Loyers	10,000
	g.	Abonnements à des réseaux téléphoniques	750
		(Les crédits portés aux articles 31, 34 et 41 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION	fr.

DÉVELOPPEMENTS. . . DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
votés POUR L'EXERCICE 1886.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1887.	Augmentation	Diminution	
7,443,580	7,435,514	105,027	»	
517,340	498,590	»	18,750	Dont 8.750 francs sont transférés à l'article 35
473,000	603,000	130,000	»	
708,820	723,820	15,000	»	
»	»	250,027	18,750	
DIMINUTION		251,277		
2,287,356	2,337,586	50,250	»	Y compris 12,000 francs transférés de l'article 42.
1,091,180	1,110,210	19,050	»	En tenant compte d'une somme de 12,000 francs transférée à l'article 41.
278,270	288,270	10,000	»	
»	»	70,280	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
•	1 ^{re}	SECTION. — Services communs
•	2 ^e	— — Postes
•	5 ^e	— — Télégraphes
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
45	a.	Direction centrale du service fr. 100,000 »
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre. 472,447 »
	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 587,514 »
	d.	Frais de route et jetons de présence des jurys 20,800 »
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois, et indemnités à des agents non salariés :</i>		
46	»	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
48	a.	Subsides aux caisses de pêcheurs; surveillance de la grande pêche et participation à la police inter- nationale des pêcheries dans la mer du Nord, encouragements à l'éducation pratique des marins 207,695 »
	b.	Subside pour l'école des enfants de pilotes belges à Flessingue 2,000 »
<i>Traction et matériel :</i>		
49	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 940,142 »
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 547,864 »
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 »
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 9,200 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
demandés au projet de Budget	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1888.	Augmentation.	Diminution	
304,216 "	304,216 "	"	"	
0,135,790 "	0,387,067 "	251,277 "	"	
3,658,786 "	3,758,066 "	70,280 "	"	
15,208,702 "	15,510,540 "	310,357 "	"	
060,586 "	081,661 "	21,075 "	"	
180,180 "	109,180 "	10,000 "	"	Somme transférée de l'article 49.
195,155 "	200,605 "	16,540 "	"	
1,508,706 "	1,208,706 "	"	10,000 "	Somme transférée à l'article 46.
4,191,027 "	"	47,615 "	10,000 "	
AUGMENTATION. . .		57,615		

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
53	a.	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés fr. 18,325 »
	b.	Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés. 12,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		<i>Observations.</i>
demandés au projet de Budget.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1888.	Augmentation.	Diminution.	
20,525 »	50,525 »	1,000 »	»	
»	»	1,000 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Chemins de fer
III.	Postes et télégraphes
IV.	Marine
V.	Comité mixte de législation
VI.	Traitements de disponibilité
VII.	Pensions
VIII.	Secours.
IX.	Dépenses imprévues
	TOTAL DU BUDGET.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
demandés au projet de Budget.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1888	Augmentation.	Diminution.	
344,650 *	354,075 *	9,425 *	.	
65,965,772 *	68,623,837 *	2,658,065 *	.	
13,208,792 *	13,519,340 *	310,557 *	.	
4,191,627 *	4,229,242 *	37,615 *	.	
5,000 *	5,000 "	.	.	
67,000 *	67,000 *	.	.	
22,200 *	22,200 "	.	.	
29,325 *	30,325 *	1,000 *	.	
15,750 "	15,750 "	.	.	
85,850,116 *	86,860,778 *	3,016,662 *	.	
AUGMENTATION . . . fr.		5,016,662 *		

(200)